



Retard signature acte de vente

Par **Ghislain923**, le **21/01/2017** à **22:41**

Bonsoir, nous avons signé un compromis de vente avec une clause pénale non extinctive. Le compromis a été d'un côté par le couple vendeur avec l'agent immobilier puis par nous avec l'agent immobilier - donc une signature sous seing privé sans que nous ayons vus les vendeurs. Un mois plus tard, le notaire des vendeurs nous informe que l'un des époux vendeurs n'est pas selon lui en capacité physique de signer l'acte de vente et donc que le vendeur va déposer une demande d'habilitation à signer seul. Or le tribunal annoncé 4 à 6 mois de délai de traitement. Nous avons réalisé toutes les conditions pour la signature mais le vendeur n'a toujours pas le document et la date butoir est dépassée. Nous tentons de signer un accord pour proroger mais le vendeur se montre très difficile dans ses conditions et nous demande même d'abandonner la clause pénale. Bref, les négociations n'avancent pas et cela fait plus d'un mois que la vente aurait dû être réalisée depuis plus d'un mois. Le vendeur veut nous imposer les conditions de prorogation alors c'est lui qui ne peut pas signer, nous sommes prêts depuis deux mois. La situation est bloquée, nous ne savons plus quoi faire. Nous voulons toujours acheter la maison mais notre prêt va arriver à expiration, les taux augmentent, nous subissons un préjudice certain. A part activer la clause pénale ou attendre, que pouvons-nous faire pour amener le vendeur à revenir à la raison ? Au moins qu'il puisse essayer de faire accélérer le traitement du dossier auprès du TGI ?